

**Fiche de Données de Sécurité**

**POLYFLASH MPS**

Fiche du: 04/02/2024 - révision 2

Date de la première édition: 02/22/2024

**1. Identification**

**Identificateur de produit**

Identification du mélange :

Dénomination commerciale : POLYFLASH MPS

Code commercial : 903PJ9990

**Usage recommandé et restrictions d'utilisation**

Usage recommandé : Mastic

Restrictions à l'utilisation : Non disponible

**Identificateur du fournisseur initial**

Fournisseur : Polyglass U.S.A. Inc.

1111 West Newport Center Drive - 33442 - Deerfield Beach - FL - USA

Phone: 866-222-9782

Responsable: RDProductSafety@mapei.com

**Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence**

Emergency Number (USA/Canada) CHEMTREC 1(800) 424-9300 / 1(703) 527-3887

Emergency Transport CANUTEC (Canada) 1-613-996-6666

**2. Identification des dangers**



**Classification du produit dangereux**

Irritation oculaire — catégorie 2A

Sensibilisation cutanée — catégorie 1B

Toxicité pour certains organes cibles — expositions répétées — catégorie 2

Provoque une sévère irritation des yeux.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation, au contact avec la peau et par ingestion.

**Éléments d'étiquetage**

**Pictogrammes et avertissement**



Attention

**Mentions de danger:**

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation, au contact avec la peau et par ingestion.

**Conseils de prudence:**

P201 Se procurer les instructions avant utilisation.

P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P260 Éviter de respirer les poussières ou les aérosols.

P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.

P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.

P314	Demander un avis médical/Consulter un médecin en cas de malaise.
P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.
P337+P313	Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis médical/Consulter un médecin.
P362+P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P501	Éliminer le contenu/réceptif conformément à la réglementation.

#### Autres dangers

Aucun

#### Ingrédient(s) ayant une toxicité aiguë inconnue

Aucun

Une exposition prolongée et/ou une massive inhalation de silice cristalline (diamètre moyen < 10 micron, selon ACGIH) peut causer un cancer des poumons connue comme la silicose.

### 3. Composition/information sur les ingrédients

#### Substances

Pas important

#### Mélanges

Composants dangereux au sens du règlement SIMDUT 2015 et classification connexes:

#### Liste des composants

Concentration (%) w/w)	Dénomination	N° identification	Classification	Numéro d'enregistrement
2.5-5 %	dioxyde de titane; dioxotitane	CAS:13463-67-7 EC:236-675-5 Index:022-006-00-2	Carc. 2, H351	01-2119489379-17-XXXX
2.5-5 %	vinyltriméthoxysilane; triméthoxyvinylsilane	CAS:2768-02-7 EC:220-449-8 Index:014-049-00-0	Flam. Liq. 3, H226; Acute Tox. 4, H332; Skin Sens. 1B, H317	01-2119513215-52-XXXX
2.5-5 %	n-[3-(triméthoxysilyl)propyl]éthylènediamine; (2-aminoéthyl)(3-(triméthoxysilyl)propyl)amine	CAS:1760-24-3 EC:217-164-6	Acute Tox. 4, H332; Eye Dam. 1, H318; STOT RE 2, H373; Skin Sens. 1B, H317	01-2119970215-39-XXXX

La concentration réelle des composants énumérés ci - dessus est retenue en tant que secret commercial.

### 4. Premiers soins

#### Description des premiers soins nécessaires

En cas de contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre.

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau abondante et au savon.

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, les rincer à l'eau pendant une durée suffisante et en tenant les paupières ouvertes, puis consulter immédiatement un ophtalmologue.

Protéger l'œil indemne.

Enlever les lentilles cornéennes si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

En cas d'ingestion :

Ne pas faire vomir, consulter un médecin en montrant cette fiche de données de sécurité et l'étiquetage de danger.

En cas d'inhalation :

En cas de respiration irrégulière ou absente, pratiquer la respiration artificielle.

En cas d'inhalation, consulter immédiatement un médecin et montrer l'emballage ou l'étiquette.

#### Symptômes/effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Irritation des yeux

Lésions oculaires

#### Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche signalétique).

Traitement :

---

## 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

### Agents extincteurs appropriés et inappropriés

Moyens d'extinction appropriés :

Eau.

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés :

Aucun en particulier.

### Dangers spécifiques du produit dangereux

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

La combustion produit de la fumée lourde.

Produits de combustion dangereux : Non disponible

Propriétés explosives : Pas important

Propriétés comburantes : Pas important

### Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.

Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

---

## 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Porter les dispositifs de protection individuelle.

En cas d'exposition à des vapeurs/poussières/aérosols, porter des appareils respiratoires.

Fournir une ventilation adéquate.

Utiliser une protection respiratoire adéquate.

Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux de surface ou dans le réseau des eaux usées.

Contenir les fuites avec de la terre ou du sable.

### Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Ramasser mécaniquement et éliminer conformément aux réglementations locales / régionales / fédérales

Contenir les fuites et collecter mécaniquement, en évitant de soulever de poussière excessive.

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

---

## 7. Manutention et stockage

### Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.

Manipuler ou ouvrir la boîte avec la plus grande prudence.

Utiliser un système de ventilation localisé.

Ne pas respirer les poussières.

Ne pas utiliser de contenants vides avant de les avoir nettoyés.

Avant les opérations de transfert, s'assurer que les contenants ne contiennent pas de matériaux résiduels incompatibles.

Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.

Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.

Se laver la peau soigneusement après manipulation.

Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.

### Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.

Matières incompatibles :

Aucune en particulier.

Indication pour les locaux :

Locaux correctement aérés.

Température de stockage : Non disponible

---

## 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### Paramètres de contrôle

#### Liste des composants avec valeur LEP

Type LEP (limite d'exposition)	pays	Limites d'exposition professionnelle
--------------------------------	------	--------------------------------------

**professionnel)**

dioxyde de titane;  
dioxotitane  
CAS: 13463-67-7

ACGIH

Long terme 10 mg/m<sup>3</sup>  
A4 - LRT irr

MAK

ALLEMAGNE

Long terme 0.3 mg/m<sup>3</sup>

OSHA

Long terme 15 mg/m<sup>3</sup>

ACGIH

Long terme 10 mg/m<sup>3</sup>

A4 - Not Classifiable as a Human Carcinogen; lower respiratory tract irritation

MAK

L'AUTRICHE

Long terme 5 mg/m<sup>3</sup>; Court terme 10 mg/m<sup>3</sup>

MAK

SUISSE

Long terme 3 mg/m<sup>3</sup>**Liste des composants contenus dans la formule avec une valeur PNEL**

dioxyde de titane;  
dioxotitane  
CAS: 13463-67-7

Voie d'exposition: Eau douce; LIMITE PNEC: 0.184 mg/l

Voie d'exposition: Sol; LIMITE PNEC: 100 mg/kg

Voie d'exposition: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées; LIMITE PNEC: 100 mg/l

Voie d'exposition: Eau marine; LIMITE PNEC: 0.0184 mg/l

Voie d'exposition: Sédiments d'eau marine; LIMITE PNEC: 100 mg/kg

Voie d'exposition: Sédiments d'eau douce; LIMITE PNEC: 1000 mg/kg

Voie d'exposition: Intermittent release; LIMITE PNEC: 0.193 mg/l

vinyltriméthoxysilane;  
triméthoxyvinylsilane  
CAS: 2768-02-7

Voie d'exposition: Eau douce; LIMITE PNEC: 0.34 mg/l

Voie d'exposition: Eau marine; LIMITE PNEC: 0.034 mg/l

Voie d'exposition: Sédiments d'eau douce; LIMITE PNEC: 1.24 mg/kg

Voie d'exposition: Sédiments d'eau marine; LIMITE PNEC: 0.12 mg/kg

Voie d'exposition: Intermittent release; LIMITE PNEC: 3.4 mg/l

**Liste des composants contenus dans la formule avec une valeur limite DNEL**

dioxyde de titane;  
dioxotitane  
CAS: 13463-67-7

Voie d'exposition: Inhalation humaine; Fréquence d'exposition: Long terme, effets locaux  
Travailleur industriel: 0.17 mg/m<sup>3</sup>Voie d'exposition: Inhalation humaine; Fréquence d'exposition: Long terme, effets locaux  
Consommateur: 0.028 mg/m<sup>3</sup>

vinyltriméthoxysilane;  
triméthoxyvinylsilane  
CAS: 2768-02-7

Voie d'exposition: Cutanée humaine; Fréquence d'exposition: Long terme, effets systémiques  
Travailleur industriel: 0.69 mg/kg; Consommateur: 0.3 mg/kgVoie d'exposition: Inhalation humaine; Fréquence d'exposition: Long terme, effets systémiques  
Travailleur industriel: 4.9 mg/m<sup>3</sup>; Consommateur: 1.04 mg/m<sup>3</sup>**Contrôles d'ingénierie appropriés**

Non disponible

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

Protection des yeux :

Utiliser des visières de sécurité fermées, ne pas utiliser de lentilles oculaires.

Protection de la peau :

Porter des vêtements qui garantissent une protection totale pour la peau, par ex. en coton, caoutchouc, PVC ou viton.

Protection des mains :

Matériaux appropriés pour les gants de sécurité; 29 CFR 1910.138 - ANSI/ISEA 105:

Polychloroprène - CR: épaisseur &gt; = 0,5mm; temps de rupture &gt; = 480min.

Caoutchouc nitrile - NBR: épaisseur &gt; = 0,35 mm; temps de rupture &gt; = 480min.

Caoutchouc butyle - IIR: épaisseur &gt; = 0,5mm; temps de rupture &gt; = 480min.

Caoutchouc fluoré - FKM: épaisseur &gt; = 0,4mm; temps de rupture &gt; = 480min.

Utiliser des gants de protection qui garantissent une protection totale, par ex. en PVC, néoprène ou caoutchouc.

Protection respiratoire :

Une protection respiratoire doit être utilisée lorsque les niveaux d'exposition dépassent les limites d'exposition sur le lieu de travail.  
Se référer à 29 CFR 1910.134 - CSA Z94.4 pour des informations sur la sélection et l'utilisation de l'équipement de protection respiratoire approprié.

Utiliser un dispositif de protection des voies respiratoires adéquat.

---

## 9. Propriétés physiques et chimiques

### Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique: Solide  
Aspect et couleur : pâte  
Odeur : Pas important  
Seuil d'odeur : Pas important  
pH: Pas important  
Point de fusion/congélation : Pas important  
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition : Pas important  
Point éclair : Pas important  
Vitesse d'évaporation : Pas important  
Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosion : Pas important  
Densité des vapeurs: Pas important  
Pression de vapeur : Pas important  
Densité relative : Pas important  
Hydrosolubilité: Pas important  
Solubilité dans l'huile : Pas important  
Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Pas important  
Température d'auto-allumage : Pas important  
Température de décomposition : Pas important  
Viscosité : Pas important  
Propriétés explosives : Pas important  
Propriétés comburantes : Pas important  
Inflammation solides/gaz: Pas important

### Autres informations

Propriétés caractéristiques des groupes de substances Pas important  
Miscibilité : Pas important  
Liposolubilité : Pas important  
Conductibilité : Pas important

---

## 10. Stabilité et réactivité

### Réactivité

Stable dans les conditions normales

### Stabilité chimique

Données non disponibles.

### Risque de réactions dangereuses

Aucun.

### Conditions à éviter

Stable dans des conditions normales.

### Matériaux incompatibles

Aucune en particulier.

### Produits de décomposition dangereux

Aucun.

---

## 11. Données toxicologiques

### Informations sur les effets toxicologiques

Voies probables d'exposition:

Contact cutané, absorption cutanée, contact avec les yeux, inhalation et ingestion.

### Informations toxicologiques concernant le mélange :

- |   |  |
|---|--|
| a) toxicité aiguë                               | Non classé   |
|   | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| b) corrosion cutanée/irritation cutanée         | Non classé   |
|   | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| c) lésions oculaires graves/irritation oculaire | Le produit est classé: Irritation oculaire — catégorie 2A(H319)                          |
| d) sensibilisation respiratoire ou cutanée      | Le produit est classé: Sensibilisation cutanée — catégorie 1B(H317)                      |

e) mutagénicité sur les cellules germinales	Non classé	
		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
f) cancérogénicité	Non classé	
		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
g) toxicité pour la reproduction	Non classé	
		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique	Non classé	
		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	Le produit est classé: Toxicité pour certains organes cibles — expositions répétées — catégorie 2(H373)	
j) danger par aspiration	Non classé	
		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Voici les informations toxicologiques concernant les principales substances présentes dans le mélange :**

dioxyde de titane; dioxotitane	a) toxicité aiguë	LD50 Oral / orale rat > 5000 mg/kg
		LD50 Peau rat > 2000 mg/m3
		LC50 Inhalation de poussières rat > 6.82 mg/l 4 h
		LD50 Peau Lapin > 10000 mg/kg
vinyltriméthoxysilane; triméthoxyvinylsilane	a) toxicité aiguë	LD50 Oral / orale rat = 6899 mg/kg
		LD50 Peau rat = 3158 mg/kg
		LC50 Inhalation de vapeurs rat = 16.8 mg/l 4 h
n-[3-(triméthoxysilyl)propyl]éthylènediamine; (2-aminoéthyl)(3-(triméthoxysilyl)propyl)amine	a) toxicité aiguë	LD50 Oral / orale rat = 2413 mg/kg

**Substance(s) énumérée(s) dans les Monographies CIRC:**

dioxyde de titane; dioxotitane Groupe 2B

**Substance(s) énumérée(s) comme cancérogène(s) OSHA:**

dioxyde de titane; dioxotitane

**Substance(s) énumérée(s) comme cancérogène(s) NIOSH:**

dioxyde de titane; dioxotitane

**Substance(s) énumérée(s) dans le rapport du NTP sur les agents cancérogènes:**

Aucun

**12. Données écologiques**

**Écotoxicité**

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans l'environnement.

**Liste des propriétés éco-toxicologiques du produit**

Non classé pour les dangers pour l'environnement

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Liste des composants écotoxicologiques**

Composant	N° identification	Informations écotoxicologiques
dioxyde de titane; dioxotitane	CAS: 13463-67-7 - EINECS: 236-675-5 -	a) Toxicité aquatique aiguë : LC50 Poissons > 100 mg/L 96

- a) Toxicité aquatique aiguë : EC50 Algues = 16 mg/L 72
- a) Toxicité aquatique aiguë : NOEC Algues = 5600 mg/L 72
- a) Toxicité aquatique aiguë : EC50 Daphnia > 100 mg/L 48

#### **Persistence et dégradation**

Non disponible

#### **Potentiel de bioaccumulation**

Non disponible

#### **Mobilité dans le sol**

Non disponible

#### **Autres effets nocifs**

Non disponible

---

### **13. Données sur l'élimination**

#### **Manipulation sécuritaire et méthodes d'élimination**

La production de déchets doit être évitée ou minimisée dans la mesure du possible. Récupérez si possible.

Méthodes d'élimination:

L'élimination de ce produit, des solutions, de l'emballage et de tout sous-produit doit à tout moment être conforme aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et à toutes les exigences des autorités locales régionales.

Éliminez les produits excédentaires et non recyclables via un entrepreneur agréé d'élimination des déchets.

Ne jetez pas les déchets dans les égouts.

Considérations relatives à l'élimination:

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

Éliminez le produit conformément à toutes les réglementations fédérales, nationales et locales applicables.

Si ce produit est mélangé à d'autres déchets, le code de déchet d'origine peut ne plus s'appliquer et le code approprié doit être attribué.

Éliminer les conteneurs contaminés par le produit conformément aux dispositions légales locales ou nationales. Pour plus d'informations, contactez votre autorité locale de gestion des déchets.

Précautions spéciales:

Ce matériau et son contenant doivent être éliminés de manière sûre. Des précautions doivent être prises lors de la manipulation de récipients vides non traités.

Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

Les contenants ou doublures vides peuvent retenir certains résidus de produit. Ne réutilisez pas les contenants vides.

---

### **14. Informations relatives au transport**

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

#### **Numéro ONU**

TDG-Numéro ONU: Non Applicable

ADR - Numéro ONU : Non Applicable

DOT-Numéro ONU: Non Applicable

IATA - Numéro ONU : Non Applicable

IMDG - Numéro ONU : Non Applicable

#### **Désignation officielle de transport de l'ONU**

TDG-Nom d'expédition: Non Applicable

ADR-Nom d'expédition: Non Applicable

DOT-Appellation propre de transport: Non Applicable

IATA-Nom technique: Non Applicable

IMDG-Nom technique: Non Applicable

#### **Classe de danger relative au transport**

TDG-Classe: Non Applicable

ADR-Classe: Non Applicable

DOT-Classe de danger: Non Applicable

IATA - Classe : Non Applicable

IMDG - Classe : Non Applicable

#### **Groupe d'emballage**

TDG-Groupe d'emballage: Non Applicable

ADR - Groupe d'emballage : Non Applicable

DOT-Groupe d'emballage: Non Applicable  
IATA - Groupe d'emballage : Non Applicable  
IMDG - Groupe d'emballage : Non Applicable

#### **Dangers environnementaux**

Polluant marin : Non  
Polluant environnemental : Non Applicable  
DOT-RQ: No

#### **Transport en vrac**

Non Applicable

#### **Précautions spéciales concernant le transport ou le déplacement**

TMD:

Non Applicable

Ministère des transports (DOT) :

Non Applicable

Route et Rail (ADR-RID) :

Non Applicable

Air (IATA) :

Non Applicable

Mer (IMDG) :

Non Applicable

---

## **15. Informations sur la réglementation**

### **Canada - Réglementations fédérales**

#### **LIS - Liste Intérieure des Substances**

Non conforme à l'inventaire LIS

#### **LES - Liste Extérieure des Substances**

#### **INRP - Inventaire National des Rejets de Polluants**

##### **Substances énumérées dans l'INRP:**

Aucune substance énumérée

### **États-Unis - Réglementations fédérales**

#### **TSCA - Toxic Substances Control Act**

Tous les composants sont énumérés dans l'inventaire TSCA

##### **Substances énumérées dans le TSCA:**

dioxyde de titane; dioxotitane      est énuméré      Section 8b  
dans le TSCA

vinyltriméthoxysilane;      est énuméré      Section 8b  
triméthoxyvinylsilane      dans le TSCA

n-[3-      est énuméré      Section 8b  
(triméthoxysilyl)propyl]      dans le TSCA  
éthylènediamine; (2-  
aminoéthyl)(3-  
(triméthoxysilyl)propyl)amine

#### **SARA - Superfund Amendments and Reauthorization Act**

##### **Section 302 - Substances extrêmement dangereuses :**

Aucune substance énumérée

##### **Section 304 - Substances dangereuses :**

Aucune substance énumérée

##### **Section 313 - Liste des produits chimiques toxiques :**

Aucune substance énumérée

#### **CERCLA - Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act**

##### **Substances énumérées dans le CERCLA :**

Aucune substance énumérée

#### **CAA - Clean Air Act**

##### **Substances énumérées dans le CAA :**

Aucune substance énumérée

#### **CWA - Clean Water Act**

##### **Substances énumérées dans le CWA :**

Aucune substance énumérée

## États-Unis - Réglementations spécifiques des états :

### California Proposition 65

#### Substances énumérées dans California Proposition 65 :

dioxyde de titane; dioxotitane Classé cancérigène

### Massachusetts Right to know

#### Substances énumérées dans Massachusetts Right to know :

dioxyde de titane; dioxotitane

### Pennsylvania Right to know

#### Substances énumérées dans Pennsylvania Right to know :

dioxyde de titane; dioxotitane

### New Jersey Right to know

#### Substances énumérées dans New Jersey Right to know :

dioxyde de titane; dioxotitane

---

## 16. Autres informations

Fiche du: 2024-04-02 - révision 2

Une attention raisonnable a été utilisée pendant la préparation de cette information, mais le fabricant ne donne aucune garantie de qualité du produit ou toute autre garantie, expresse ou implicite, à l'égard de cette information. Le fabricant ne fait aucune déclaration et décline toute responsabilité pour les dommages directs, indirects ou consécutifs résultant de son utilisation. L'information est ici présentée en bonne foi et considérés comme exacte à la date effective donnée. C'est responsabilité de l'acheteur de s'assurer que ses activités sont conformes aux réglementations fédérales, d'État ou provinciales, et les lois locales.

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.

L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire. Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

Code	Description
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H332	Nocif par inhalation.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Code	Classe de danger et catégorie de danger	Description
A.1/4/Inhal	Acute Tox. 4	Toxicité aiguë — par inhalation — catégorie 4
A.3/1	Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves — catégorie 1
A.4.2/1B	Skin Sens. 1B	Sensibilisation cutanée — catégorie 1B
A.6/2	Carc. 2	Cancérogénicité — catégorie 2
A.9/2	STOT RE 2	Toxicité pour certains organes cibles — expositions répétées — catégorie 2
B.6/3	Flam. Liq. 3	Liquides inflammables - catégorie 3

### Légende des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche signalétique

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.

RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.

IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.

IATA: Association internationale du transport aérien.

IATA-DGR: Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).

ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale.

ICAO-TI: Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).

GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.

CLP: Classification, Étiquetage, Emballage.

EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.

INCI: Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.

CAS: Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).

GefStoffVO: Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.

LC50: Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.

LD50: Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.

DNEL: Niveau dérivé sans effet.

PNEC: Concentration prévue sans effets.

TLV: Valeur de seuil limite.

TWATLV: Valeur de seuil limite pour une moyenne d'exposition pondérée de 8 heures pas jour. (Standard ACGIH)

STEL: Limite d'exposition à court terme.

STOT: Toxicité spécifique pour certains organes cibles.

WGK: Classe allemande de danger pour l'eau.

KSt: Coefficient d'explosion.

**Paragraphes modifiés de la révision précédente :**

- 2. DESCRIPTION des risques
- 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS
- 4. PREMIERS SECOURS
- 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE
- 7. MANIPULATION ET STOCKAGE
- 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE
- 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES
- 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES
- 16. AUTRES INFORMATIONS